Assemblée générale 2016 : compte rendu (consultation écrite)

Association Catherine et Michel Parisel

QUATORZIEME ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION CATHERINE ET MICHEL PARISEL

En raison des problèmes de santé de la Présidente, l'Assemblée générale 2016 est consignée dans le présent document et fait l'objet d'une consultation écrite auprès des adhérents.

La situation de guerre et de chaos en RCA étant dans une période d'accalmie en Mai 2016, la Présidente a eu la possibilité de se rendre à BANGUI et BOSSANGOA. Malgré la situation catastrophique, les deux écoles fonctionnent et plus de deux cents élèves bénéficient de l'aide de l'association. A Bossangoa, les bâtiments ont été reconstruits et la rentrée s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

La vidéo du voyage est disponible sur ce site internet.

La Présidente rappelle que l'ACMP a pour but de nourrir, soigner et instruire les enfants les plus pauvres en RCA, elle a précisé que l´ Association depuis le début des évènements aidée financièrement pour nourrir et soigner nos enfants, les petites sœurs et tous les voisins réfugiés chez les petites sœurs et donner un salaire à nos employés. La présidente souhaite que la paix revienne et que les écoles puissent redémarrer pour apporter à nouveau de la vie à tous les enfants des écoles Catherine et Michel Parisel, en souhaitant que les élèves qui pourront obtenir un métier deviennent des hommes ou des femmes responsables et agissent pour le bien être de leur peuple. La Présidente et la vice-Présidente sont en contact fréquent avec les petites sœurs de Bangui, nos enfants sont accueillis dans nos écoles et bénéficient d un repas par jour : Il est proposé aux membres la ré-élection des membres du bureau : Parisel Catherine : présidente, Parisel Edwige : vice-présidente, Trésoriére Marie-claire Beauvais, Parisel Eve trésorière adjointe, Parisel Delphine : secrétaire. L'état financier est disponible au verso du présent document. Il a été précisé que les frais liés à l'organisation de l'assemblée générale et les voyages en RCA sont pris en charge par la présidente.